



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Christophe SARRE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 mars 2026

Présents :

Christophe SARRE – Laetitia MAZINGUE – Frédéric BARBIER – Caroline ORSAT LE FLOCH – Michel MIREUX – Kawther EL MAADANI – Francis RODRIGUES – Marion COULOMB – Frédéric DELPY – Stéphanie HOUDAS – Robert FENNINGER – Marion MOUNIAMA – Jocelyn LANGER – Paul DOS SANTOS – Nathalie TRUMEAU – Jean-Luc INDIENNA – Catherine DEPONT – Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Jean-Louis FERRIER – Ouidad ESSABI ABOUCHDAK

Absents excusés : Maëlys ROUX

Pouvoirs :

Maëlys ROUX a donné pouvoir à Laetitia MAZINGUE

Secrétaire de séance : Paul DOS SANTOS

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	22
Pouvoirs :	1

Ont voté :	Vote scrutin secret
Pour	
Contre	
Abstention	

28/26 – DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le Maire expose que, conformément aux dispositions des articles R123-7 à R123-10 et L123-6 du code de l'action sociale et des familles, le conseil municipal est appelé à nommer les représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Par délibération en date du 27 mai 2020, le conseil municipal a fixé à cinq le nombre des membres élus et à cinq le nombre des membres nommés, soit 10 membres siégeant au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale. Le Maire est président de droit du CCAS.

Il convient donc d'élire en conseil municipal au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste et à bulletin secret, les cinq conseillers municipaux siégeant au Conseil d'Administration.

En fonction du résultat de la consultation faite auprès des associations habilitées à siéger en conseil d'administration du CCAS, les représentants seront nommés par arrêté du Maire.

Dépôt des listes :

Nom de liste	Membres dans l'ordre de priorité
« Un nouvel élan pour Semoy »	Caroline ORSAT LE FLOCH – Stéphanie HOUDAS – Laetitia MAZINGUE – Jean-Luc INDIENNA – Kawther EL MAADANI
« Semoy 2026 »	Philippe RINGUET – Linda LOISEL – Chahrazede BENKOU-NAVARRO – Jean-Louis FERRIER – Ouidad ESSABI-ABOUCHDAK

Il a été procédé au vote à bulletin secret.

Ont été désignés assesseurs : Paul DOS SANTOS – Philippe RINGUET

Résultat du scrutin – Elus au CCAS

Nombre de votants : 23
Nombre de bulletins : 23
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
Nombre de suffrages exprimés : 23
Nombre de voix pour la liste « Un nouvel élan pour Semoy » : 18
Nombre de voix pour la liste « Semoy 2026 » : 5

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal :

- **DÉCLARE les élu(e) suivant(e)s :**
 - **Caroline ORSAT LE FLOCH**
 - **Stéphanie HOUDAS**
 - **Laetitia MAZINGUE**
 - **Jean-Luc INDIENNA**
 - **Philippe RINGUET**

Élu(e)s pour siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à Semoy, le 3 avril 2026

Le président de séance,

Christophe SARRE

Maire



Le secrétaire de séance,

Paul DOS SANTOS

Conseiller délégué



Transmission au contrôle de légalité le : **13 AVR. 2026**

Publication numérique le : **13 AVR. 2026**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification